



Compte-rendu du Comité de pilotage Natura 2000

Site « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Mardi 6 décembre 2022 à 14 heures

Salle des fêtes à BROSSES

Rédacteur du présent document : Estelle BURLOTTE

Validé par le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et le Président du Comité de Pilotage.

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai maximum de cinq jours suivant la date d'envoi.

24 personnes présentes de 20 structures membres :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN : Pascal GERMAIN, Président & Estelle BURLOTTE, chargée de mission Natura 2000

COMMUNE D'ARCY-SUR-CURE : Olivier BERTRAND, Maire et Président du COPIL

ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE L'YONNE : Jean-Paul DEGIOANNINI

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE : Bruno BOUCHARD, Président

COMMUNE D'ANNAY-LA-COTE : Michel CHAUFOURIER, Adjoint

COMMUNE DE BROSSES : Alain MARC, Maire & Annie DUFRESNE, élue

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-FOURONNES : André VANHOUCHE, Maire

COMMUNE DE GIROLLES : Marie-Annick DE RYCKE, élue

COMMUNE DE GIVRY : Julien LANDRE & Catherine VOILLEREAU, élus

COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS : Joël TISSIER, Maire

COMMUNE DE MAILLY-LA-VILLE : Jeannine JOUBLIN, Maire

COMMUNE DE MAILLY-LE-CHÂTEAU : Jean-Michel DEDIEU, adjoint

COMMUNE DE VOUTENAY-SUR-CURE : Didier SWIATKOWSKI, Maire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE : Colette LERMAN, élue

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE : Loreley PRUNIER, chargée de mission

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE : Sophie CHOKOMIAN, service eau et biodiversité

FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE DE L'YONNE : Pascal CALMUS, Président

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX DE L'YONNE : Jeanne LOISIER & Didier VOILLOT

OFFICE NATIONAL DES FORETS DELEGATION YONNE : Caroline MERRET, technicienne

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEREIN : Robin COMBART, technicien rivières

Une structure invitée : POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS : Pascal GERMAIN, Président & PAPIN Guillaume, Directeur

3 structures membres absentes excusées :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN

Olivier BERTRAND, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et propose un tour de table.

Estelle BURLOTTE explique que ce Comité de pilotage s'appuie sur le [document préparatoire](#) qui a été envoyé à l'ensemble des membres en amont de la réunion et sera illustré par un [diaporama](#) en cours de séance.

O.J N°1 : INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE GESTION DES SITES N2000 ETAT / REGION

Madame Sophie CHOKOMIAN (DDT 89) présente le sujet du transfert partiel des compétences de la gestion des sites Natura 2000 de l'Etat à la Région qui sera effectif au 1^{er} janvier 2023. Si certains délais peuvent apparaître en début d'année au niveau de la Région pour mettre en place l'instruction des dossiers, le fait que certains membres de l'équipe recrutée en Région viennent des services Natura 2000 de l'Etat devrait faciliter la mise en place du service et l'accompagnement des animateurs.

Elle signale que pour le site Natura 2000 du sud de l'Yonne, toutes les demandes de paiement des contrats en cours ainsi que le paiement de l'animation du site (janvier – septembre 2022) ont été reçues et instruites. Pour anticiper ce transfert ainsi que la nouvelle programmation FEADER, la subvention pour l'animation du site Natura 2000 porte sur les années 2022 et 2023. Enfin, toutes les demandes de subvention pour les nouveaux contrats prévus sur la période 2023-2027 (5 contrats portés par le Conservatoire d'Espaces Naturel de Bourgogne) ont également été déposées et accordées.

Le Comité de pilotage n'a pas de remarques sur le sujet.

O.J N°2 : RENOUELEMENT DE LA DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET ELECTION DU PRESIDENT DE COPIL

Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais, fait part du souhait du Pays d'intégrer le Comité de pilotage. Il présente également la candidature du Pays au portage de l'animation du site et le retrait de la CCAVM. Il explique que le PETR serait plus légitime à porter l'animation car d'une part, 55 % de la superficie du site Natura se trouve sur son territoire (contre 33 % sur celui de la CCAVM), et d'autre part, les compétences et actions portées par le Pays semblent plus adaptées que ne le sont celles de la CCAVM pour porter cette politique publique bénéficiant de crédits européens. De plus, cela permettra à l'agent de bénéficier d'une équipe avec qui échanger sur ses missions. Le transfert de portage pourrait être effectif au premier semestre 2023, le temps de procéder à la création du poste et au recrutement d'un agent.

Le Comité de pilotage accepte la candidature du PETR de l'Avallonnais qui devient la nouvelle structure porteuse de l'animation du site FR2600974. La CCAVM conserve la mission le temps que le transfert soit effectif afin de ne pas engendrer de rupture dans la mise en œuvre de l'animation du Docob. La DDT procédera en amont à la modification de l'arrêté de composition du COPIL pour intégrer le PETR Avallonnais en tant que membre. Estelle BURLLOTTE se portera candidate lors du recrutement de l'agent pas le PETR.

Monsieur Olivier BERTRAND, actuel Président du COPIL, étant le seul à se présenter, sa candidature est approuvée également.

O.J N°3 : PRESENTATION DU BILAN DES ACTIONS 2022

Estelle BURLLOTTE présente le bilan des actions conduites en 2022 sur le site Natura 2000. 7 contrats de restauration ou entretien des pelouses calcaires sont maintenant en cours, permettant d'agir sur la fermeture des milieux et de répondre à l'un des objectifs prioritaires du Docob.

Les premiers résultats de la mise en place de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Office Français de la Biodiversité sont présentés à l'aide du diaporama. Estelle BURLLOTTE explique que pour le site Natura 2000, ces données permettent d'avoir un aperçu de l'état des pelouses concernées mais que c'est le suivi sur 5 ans qui permettra de mesurer les effets de la gestion. Elle indique également que le fait de participer à cette étude permettra de contribuer à l'acquisition de données et à l'élaboration de préconisations de gestion au niveau national, grâce à l'appui et à l'analyse scientifique de l'UMS Patrimoine Naturel (CNRS / OFB / MNHN).

Concernant le suivi des chiroptères, les effectifs des colonies de mises-bas présentent une tendance à la baisse depuis quelques années, hormis la population de petits rhinolophes du blockhaus aménagé en 2019, qui elle, se porte bien puisque l'effectif a presque doublé en 3 ans. Les populations en hibernation semblent, quant à elles, relativement stables. Deux hivers après la mise en protection des cavités de Mailly-la-Ville, les effectifs n'ont pas évolué. Estelle BURLLOTTE explique qu'il faudra sans doute encore quelques années pour que les effets puissent être concluants, comme ça a été le cas à la grotte des fées à Arcy-sur-Cure où le nombre d'individus n'a réellement augmenté que 10 ans après la mise en tranquillité du site.

4 actions de communication, information et de sensibilisation ont marqué cette année 2022 :

- Le tournage de la vidéo du Grand Prix obtenu en 2021 dont une première version (non définitive) a été diffusée pendant le Comité de pilotage. Cette vidéo sera bientôt visible sur les sites internet www.natura2000.fr, www.ofb.gouv.fr et sud-yonne.n2000.fr,
- La journée de formation « prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière »,
- La journée de sensibilisation pour les écoles autour de la transhumance des moutons à Brosses,
- Les deux « nuits internationales de la chauve-souris » réalisées à Givry et à Coulanges-la-Vineuse.

Le Comité de pilotage prend acte du rapport d'activités tel qu'il est présenté.

O.J N°4 : BUDGET DU SITE NATURA 2000 EN 2022

Estelle BURLLOTTE présente la répartition du budget dédié au site Natura 2000 en 2022, qui s'élève à 96 900 € (contre 72 600 en 2021). Les parts consacrées à l'animation et aux contrats cette année sont égales.

O.J N°5 : PROGRAMME D'ACTIVITES 2023

Estelle BURLOTTE présente le programme prévisionnel des actions pour 2023 dont la poursuite des actions en cours et quelques nouveaux projets ou projets encore non mis en œuvre :

- Réalisation de l'étude « cartographie des habitats sur les secteurs d'Arcy-sur-Cure et du Serein »,
- Accueil d'un stagiaire pour mettre en place un protocole de suivi des papillons de jour sur les pelouses du site. Offre diffusée sur le reseau-tee.net.
- Mise en place d'un protocole d'identification de la qualité écologique des habitats forestiers. Le protocole doit rester accessible au plus grand nombre et intégrer les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Caroline MERRET se porte volontaire pour réfléchir à ce protocole avec la chargée de mission.

Concernant les animations « nuit de la chauve-souris », 3 communes avaient répondu à l'appel en 2022 mais n'avaient pas été retenues (2 animations étant suffisantes chaque année) : Mailly-le-Château, Charentenay et Fontenay-près-Vézelay. Estelle BURLOTTE indique que le choix des lieux pour 2022 sera réalisé auprès des communes candidates mais que les communes impliquées dans les projets du site Natura seront privilégiées.

La chargée de mission félicite le Conservatoire d'espace naturels de Bourgogne qui a déjà en charge la gestion de 4 contrats Natura 2000 et prévoit pour 2023 la mise en route de 5 nouveaux contrats (dont un renouvellement). Elle encourage les autres porteurs potentiels, notamment les communes, à se porter volontaires pour de futurs projets et propose son assistance technique et administrative pour l'ensemble des démarches.

Des idées de sujets et projets sont évoqués :

- Monsieur Michel CHAUFORRIER demande si des actions sont prévues en direction des chasseurs et des pêcheurs. Estelle BURLOTTE répond que les deux fédérations sont membres du COPIL et sont donc associées à la vie du site Natura 2000 bien qu'elles ne se soient pas manifestées jusqu'à présent. Les actions de pâturage sur les secteurs concernés par l'activité de chasse se déroulent toutefois en dehors des périodes de chasse et les clôtures des parcs sont retirées à l'issue du pâturage pour ne pas gêner l'activité des chasseurs.
- Sophie CHOKOMIAN propose comme projet la sensibilisation des couvreurs aux enjeux chiroptères.
- Monsieur Jean-Michel DEDIEU signale la présence de chiroptères dans certains gouffres de Mailly-le-Château et émet le souhait de réaliser des prospections en périodes estivale et hivernale pour confirmer leur présence, les espèces et l'état des populations. Estelle BURLOTTE répond que des suivis sont envisageables en 2023 sous réserve de la validation par la structure référente des suivis faune en Bourgogne, la SHNA-OFAB.

Le Comité de pilotage approuve le programme 2023 tel qu'il est proposé.

O.J N°6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Estelle BURLOTTE présente quelques informations qui devraient permettre à l'avenir de faciliter les démarches pour les contrats Natura 2000 :

- Le Code général des Collectivités Territoriale ([article L1111-10](#)) prévoit, pour les communes de moins de 3 500 habitants ou les groupements de collectivités de moins de 40 000 habitants, la possibilité de demander une dérogation à la participation minimale de 20 % pour les projets d'investissement prévus par les contrats Natura 2000.
- La Région prévoit de simplifier les démarches administratives pour les contrats Natura 2000 à petits budgets en mobilisant uniquement des fonds Région et non le cofinancement Région / FEADER.
- Enfin, pour de petits aménagements en faveur des espèces et habitats (ouverture et aménagement de gîtes à chiroptères dans les bâtiments, églises, Mairies, fabrication de nichoirs, ...), la structure animatrice s'est dotée de matériaux (planches), visseries et outillages pour pouvoir les réaliser sans mobiliser les contrats Natura 2000. Ces aménagements pourraient être réalisés par la chargée de mission en associant les volontaires (propriétaires, communes, citoyens, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 16 heures.**